

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DES GARANTS

STEP : PROJET DE CREATION D'UNE INTERCONNEXION
GAZIERE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE A L'EST DES
PYRENEES

Concertation préalable

21 NOVEMBRE 2017 – 23 JANVIER 2018

Anne-Isabelle PARDINEILLE
Michel HABIG

Le 18 février 2018

Bilan des garants

STEP : PROJET DE CREATION D'UNE INTERCONNEXION GAZIERE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE A L'EST DES PYRENEES

21 NOVEMBRE 2017– 23 JANVIER 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
FICHE D'IDENTITE DU PROJET	4
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION.....	6
1.LE CONTEXTE DU PROJET.....	7
1.1.Un projet européen	7
1.2.Un ancrage territorial.....	7
2.DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	9
2.1.Préparation de la concertation.....	9
2.2.Cadre de la concertation.....	9
3.ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	10
3.1.Organisation.....	10
3.2.Déroulement.....	10
4. AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION.....	13
4.1.La concertation préalable :un maillon de la chaine participative du projet STEP..	13
4.2.Evaluation de la concertation point par point.....	15
5.RESULTATS DE LA CONCERTATION.....	18
5.1.Analyse synthétique des données quantitatives.....	18
5.2.Les principaux points abordés et les enseignements de la concertation.....	19
5.3.Evolution du projet résultant de la concertation.....	28
6. RECOMMANDATIONS et CONCLUSIONS.....	28

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Liste des communes concernées par l'aire d'étude réduite

Annexe 2 : Glossaire

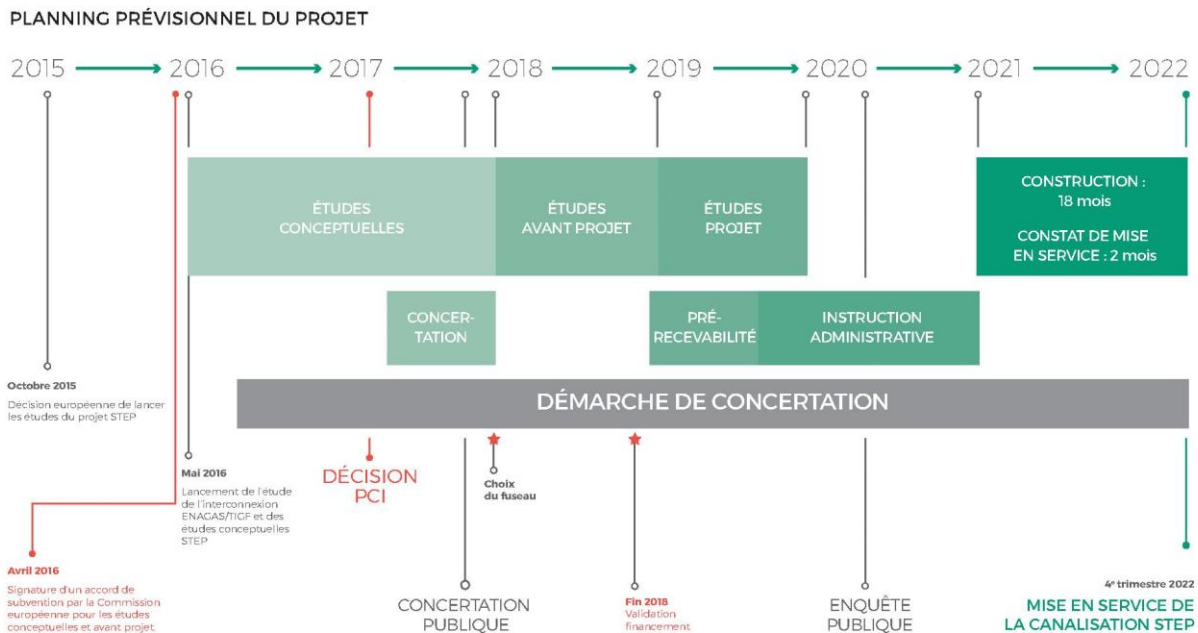
INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement, concernant l’information et la participation des citoyens aux décisions qui les concernent, TIGF, en tant que maître d’ouvrage du projet STEP, a souhaité saisir volontairement la Commission Nationale du Débat Public. Le 5 juillet 2017, la CNDP a décidé l’organisation d’une concertation préalable, considérant que: « le projet s’inscrit dans la politique européenne visant à construire un marché intérieur de l’énergie et revêt un intérêt national, les enjeux sociaux et économiques sont importants, ses impacts sur l’environnement et l’aménagement du territoire apparaissent limités en l’état actuel, le projet a fait l’objet, depuis fin 2016, d’une concertation avec les acteurs institutionnels pour la définition de l’aire d’étude restreinte ». Anne-Isabelle PARDINEILLE et Michel HABIG ont été nommés garants de cette concertation.

Le présent bilan a pour objet de rendre compte du rôle de chacun pendant la procédure et de rapporter la perception des garants sur la qualité de cette concertation eu égard aux trois questions centrales suivantes :

- Le public a-t-il été suffisamment informé de la procédure en cours et du projet ?
- Le public a-t-il pu s’exprimer, poser des questions, formuler des remarques, des affirmations, des oppositions, obtenir des réponses, échanger avec le maître d’ouvrage, poursuivre un dialogue, donner un avis, faire des suggestions ?
- Quelles ont été les thématiques abordées ? quelles sont les problématiques centrales proportionnelles au nombre d’observations ? quelles sont les préoccupations essentielles ?

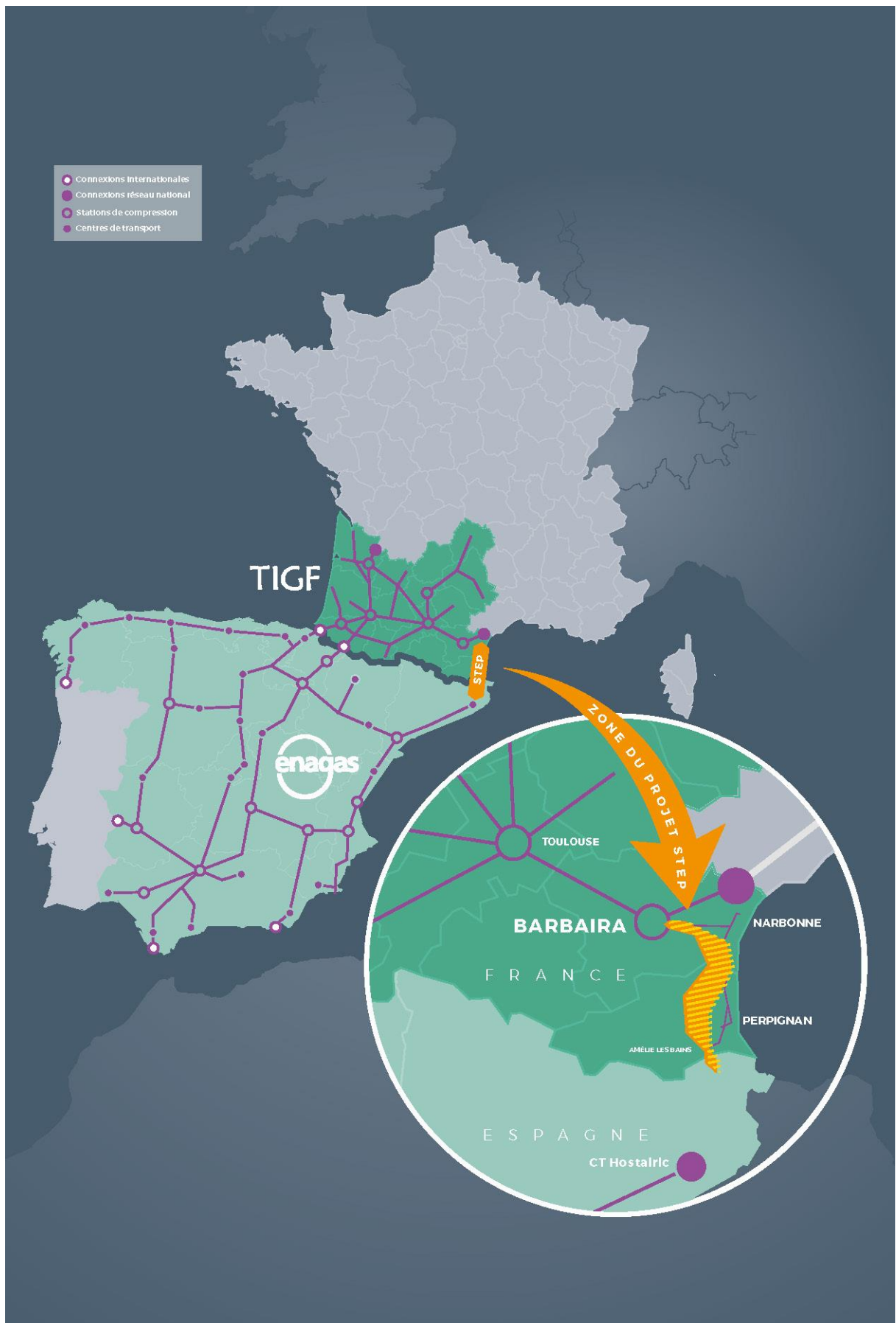
Ceci, afin que le maître d’ouvrage puisse tirer les enseignements de la concertation, ce qui lui permettra de mettre en place les mesures jugées nécessaire à la poursuite du projet et au processus participatif, qui accompagnera son avancement. Celui-ci aura deux mois pour rédiger sa réponse.



En fonction de l’avancée des études, de la concertation et de l’instruction administrative, les travaux de la nouvelle interconnexion transfrontalière pourraient débuter en 2021 pour une mise en service prévue en 2022.

FICHNE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE : TIGF. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE**
40, avenue de l'Europe
CS 20522
64010 PAU cedex
- **CONTEXTE :**
« STEP est un projet européen porteur d'opportunités pour les territoire concernés »
Mais, des territoires sensibles notamment du fait de nombreuses infrastructures les traversant.
- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION : voir carte p. 5**
- **OBJECTIFS :**
Le projet « South Transit East Pyrenees » consiste à créer une interconnexion entre les réseaux de transport de gaz naturel de la France et de l'Espagne à l'Est des Pyrénées.
- **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**
Il s'agit d'une canalisation enterrée de gaz naturel entre la station de compression de Barbaira (Aude) et la frontière (à l'Est des Pyrénées-Orientales) de 120 km et d'un diamètre nominal de 900mm. Le gaz y circule à une vitesse d'environ 20km/h et à une pression maximale de 80 bars. La canalisation est constituée de tubes en acier dont l'épaisseur est déterminée par la réglementation (entre 10mm et 19mm, selon l'environnement et l'urbanisation aux abords de l'ouvrage). Elle est revêtue de polyéthylène ou de polypropylène afin de la protéger des chocs et de la corrosion. Elle est enterrée au minimum à 1 mètre de profondeur, avec un grillage avertisseur à haute résistance mécanique positionné à 40 cm au-dessus de la canalisation. Une fibre optique de détection d'agression est déroulée sur le grillage pour signaler et prévenir d'éventuels incidents dus à des agressions mécaniques.
- **COÛT :**
290 millions d'euros.
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉ :**
2022



Zoom sur le projet STEP (source : Dossier de concertation)

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- La décision d'organiser une concertation préalable a été prise par la CNDP le 5 juillet 2017.
- Les garants ont été désignés à cette même séance : Anne-Isabelle PARDINEILLE et Michel HABIG.
- Validation du dossier de concertation par la CNDP : 4 octobre 2017.
- Dates de la concertation : du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018.
- Présentation du bilan à la CNDP : 5 mars 2018.

- **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 95 communes.
- 2 départements : Aude et Pyrénées -Orientales.
- 1 région : Occitanie.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 450 exemplaires du dossier de concertation distribués et 1250 synthèses cartographiques.
- 250 plaquettes « STEP en bref » distribuées.
- 95 kits d'information sur le projet et la concertation mis à disposition dans chacune des mairies de l'aire d'étude.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- Conférence de presse d'ouverture à Perpignan le 21 novembre 2017.
- 7 rencontres territoriales : 106 participants et 7 réunions publiques : 140 participants.
- Deux réunions/bilan de clôture : à Perpignan et Narbonne les 22 /23 janvier 2018 : 121 participants.

- **PARTICIPANTS :**

- 1609 connexions au site internet. 8366 pages visionnées.
- 11 contributions reçues via le site internet STEP.
- 5 contributions reçues par les garants via la boîte mail dédiée (+1 hors délais).
- 2 cahiers d'acteurs (Conseil Départemental 11 et Chambre Commerce et Industrie 11).
- 1 contribution dans le registre de concertation + 1 courrier postal (double d'un mail).
- 137 contributions pendant les réunions publiques et rencontres territoriales.
- Soit un total de 156 contributions qui se décomposent en 517 expressions.

1.CONTEXTE DU PROJET

1.1. Un projet européen

TIGF souligne, aussi bien dans le dossier qu'en réunions territoriales ou publiques, que le projet STEP est avant tout une réponse aux objectifs européens concernant la sécurité d'approvisionnement en gaz, la fluidité des échanges et la compétitivité des prix. En résumé un « projet de solidarité énergétique ».

En 2015, lors du sommet de Madrid, les gouvernements Français, Espagnol et Portugais accompagnés par les instances européennes ont acté la nécessité d'étudier une nouvelle connexion gazière à l'Est des Pyrénées.

Pour mémoire, deux interconnexions ont été mises en service et sont exploitées par TIGF à l'Ouest des Pyrénées : « LACAL » en 1993 et « Artère de l'Adour » en deux étapes 2005 et 2015. Le point d'échange gazier France-Espagne « VIP PIRINEOS » étant le deuxième point le plus sollicité dans l'hexagone par rapport à ses capacités techniques.

Le 23 novembre 2017, le projet STEP a été inscrit sur la liste des « Projets d'Intérêt Commun » ou PIC, par la commission européenne (Corridor prioritaire « interconnexions gazières Nord-Sud en Europe de l'ouest » n° 5.5.1.). En effet cette dernière établit depuis 2013, en concertation avec les états membres, les gestionnaires de réseaux et les autorités de régulation nationales, une liste (mise à jour tous les deux ans) de projets d'infrastructures énergétiques jugés essentiels pour répondre aux objectifs de l'Europe, dans le domaine de l'énergie et du climat. Les PIC bénéficient, à ce titre, de procédures accélérées pour l'octroi des autorisations administratives, qui intègrent une phase importante de participation du public. Ils peuvent également être soutenus financièrement par l'Union, via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF).

1.2. Un ancrage territorial

TIGF rappelle, dans la présentation de son entreprise, dont la mission consiste à exploiter, entretenir et développer le réseau de gaz naturel sur l'ensemble du massif pyrénéen et dans le grand sud-ouest de la France sa présence sur le territoire de l'Aude et des P.O. depuis plus de 40 ans. Une présence dont ils soulignent la discrétion, affirmant être peu connus car leurs installations sont peu visibles : « *la nature a repris ses droits sur les tracés* » et n'ont pas fait parler d'elles, pour raison de dysfonctionnements dans la fourniture d'énergie ou à cause d'incidents voire d'accidents.

TIGF soutient que ce projet, avant tout européen, est porteur d'opportunités pour les territoires concernés et que sa conception a été réfléchi au bénéfice de ceux-ci.

Il en fait la démonstration dans le dossier et lors des réunions en s'appuyant sur plusieurs points clés :

- Sécurisation et renforcement du réseau gazier local, pour pallier à l'absence de bouclage et répondre à la demande croissante en gaz naturel due à la progression démographique du territoire (principalement en zone littoral) et aux nouveaux usages du gaz.
- Développement de la filière régionale de biométhane par le soutien de projets de méthanisation (surtout dans l'Aude, plus propice).
- Aide au renforcement de la desserte numérique (offre de proposer aux deux départements de profiter de l'opportunité du passage de la tranchée du gazoduc pour mettre en œuvre leurs projets de desserte des territoires par fibre optique).
- Soutien de l'activité économique par les retombées du chantier (environ 20% du montant total des investissements, attestés sur les réalisations précédentes) et accompagnement à la formation d'entreprises

locales qui pourraient se positionner sur les appels d'offres (convention pour l'emploi local et l'insertion sociale en discussion avec l'Etat, les organismes consulaires et les fédérations professionnelles).

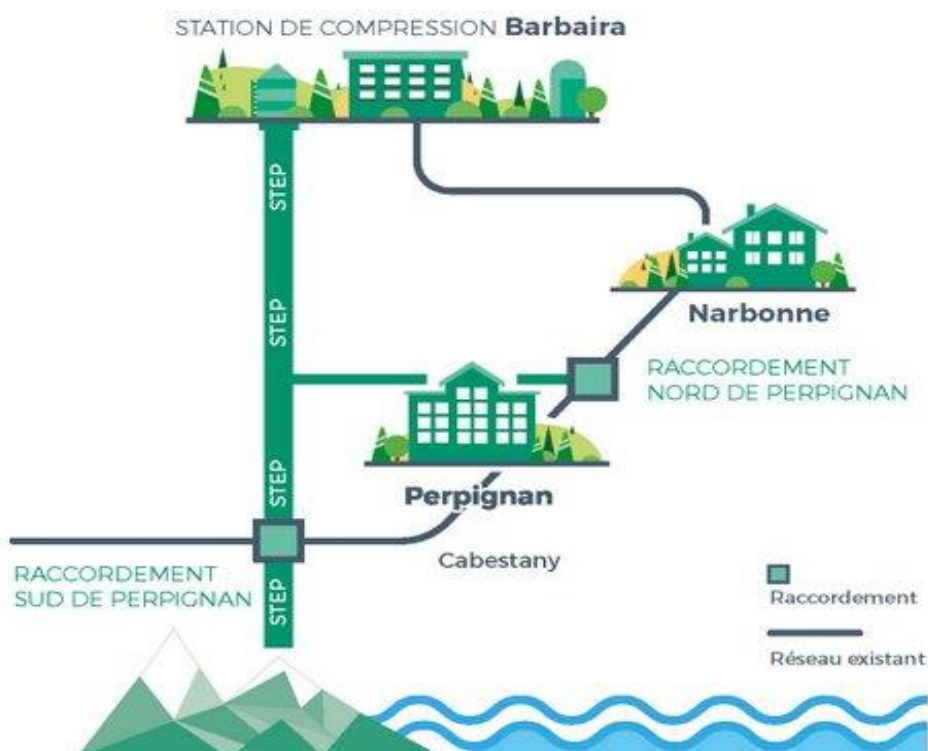
Le territoire de l'Aude présente des enjeux forts en matière environnementale et patrimoniale. Ces enjeux ont été appréhendés dès les premières investigations menées par TIGF : dans une logique d'évitement, la partie la plus escarpée de la Montagne d'Alaric, la partie nord du massif de Fontfroide, la zone littorale incluant l'agglomération narbonnaise ont été écartées de l'aire d'étude, aboutissant à une aire d'étude réduite où subsistent bien-sûr des enjeux environnementaux, humains et techniques. Des zones d'exclusion de petite taille ont été définies au sein de l'aire réduite. Le PNR de la narbonnaise a une importance majeure. Les associations environnementales sont nombreuses, actives et bien structurées.

Le territoire des Pyrénées-Orientales aux enjeux de même niveau, a bénéficié de la même procédure de pré-étude et de logique d'évitement : le massif de Força Real, le complexe d'Opoul, le Pied du Poul, la partie la plus accidentée du massif des Albères, l'agglomération perpignanaise et les zones urbanisées ou à urbaniser de la plaine...

Cependant au-delà de la réalité morphologique et socio-économique, ce département a une histoire lointaine et plus récente de « corridor », où depuis le légendaire passage d'Hannibal et ses éléphants, les Romains avec la « voie Domitia », les Wisigoths, les Maures et les allers et retours sanglants des troupes françaises et espagnoles ont marqué durablement l'imaginaire collectif...

Plus près de nous le projet de passage en aérien d'une ligne THT France/Espagne a mobilisé durablement les habitants, qui ont obtenu son enfouissement ; au début des années 2000 le projet d'aqueduc transvasant l'eau du Rhône de Arles à Barcelone (avec un tunnel de 4 km sous les Albères) a suscité l'opposition (en particulier du monde agricole) et n'a pas été concrétisé. Je pourrais citer aussi le chantier de l'autoroute A9 et la ligne LGV dans sa partie réalisée (de Perpignan à Figueres -Catalogne- avec un tunnel sous les Albères) ainsi que des champs éoliens réalisés ou en projets, très contestés... Cette extrême sensibilité à un territoire « agressé » par des projets jugés peu valorisants pour le département a créé un contexte, à priori, peu favorable à un nouveau projet le « traversant ».

LES BÉNÉFICES ATTENDUS DE STEP AU NIVEAU RÉGIONAL



2.DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

2.1. La préparation de la concertation

Une concertation avait été engagée localement dès le début des études conceptuelles, en particulier avec les communes potentiellement concernées par l'ouvrage prévu. Dès 2016, TIGF a informé ces communes ; des rencontres de terrain ont été organisées avec plus d'une centaine d'entre elles afin d'identifier très en amont leurs projets de développement, notamment en matière d'aménagement et de transition énergétique.

→ **Dès ce moment des sensibilités territoriales particulières sont apparues.**

En juin 2017, TIGF a rendu son projet public dans la presse régionale et nationale et a transmis à l'ensemble des communes une information sur l'avancée des études. Parallèlement, TIGF a sollicité une vingtaine de rencontres avec, des représentants des services de l'Etat (Préfectures de l'Aude et des P.O., DREAL) des représentants et des élus des collectivités territoriales (Conseil départementaux, Conseil régional, Association des Maires), les gestionnaires de réseaux et les maîtres d'ouvrage des projets d'aménagements (SNCF Réseau, RTE), le monde associatif.

→ **144 rencontres effectuées entre juin 2016 et le début de la concertation.**

Sur le plan pratique, la préparation du dispositif à mettre en œuvre s'est effectuée en constante concertation entre le maître d'ouvrage et les garants, dès leur nomination, au cours de plusieurs réunions à Paris ou par des rendez-vous sur place, au long de nombreuses conversations téléphoniques et par échange de documents par mails (propositions de textes et illustrations, relectures, suggestions, corrections, participations à certaines rencontres).

2.2. Le cadre de la concertation

Informier le plus largement possible ceux qui pourraient être concernés par le projet :

Mettre des supports d'informations à la disposition du public pour qu'il puisse prendre connaissance du projet :

- 450 dossiers de concertation (129 p.) distribués et 1250 synthèses cartographiques
- 250 plaquettes « STEP en bref »
- le site internet : 1609 connexions
- les panneaux d'exposition (cartes, plans, explications techniques...)
- 1 film « la concertation mode d'emploi », 1 film d'animation montrant un chantier de pose d'un gazoduc, une simulation 3 D des effets visuels (paysagers) de la pose d'une canalisation gazière dans les massifs forestiers, visible à la demande à l'issue des réunions.

Communiquer :

Déployer un dispositif de communication pour assurer la publicité du processus de concertation en cours :

- une conférence de presse de lancement (108 contacts média identifiés et sélectionnés = 7 journalistes)
- 45 contacts personnalisés de suivi presse
- 20 dossiers de presse distribués, 115 envoyés par mail
- 10 interviews organisés dont 4 en réunions de clôture
- une diffusion d'annonces publicitaires dans les deux principaux journaux régionaux Midi-Libre et Indépendant (30) et de bannières/web sur leurs sites internet pour annoncer les réunions (12 jours = 200 mille vues)
- une mise à disposition d'un kit d'information sur le projet et la concertation dans les 95 mairies (1 fiche d'information, 1 dossier de concertation, 1 affiche autre que celle règlementaire, 10 synthèses avec carte, 100 flyers, 1

article pour insertion dans leur journal local ou leur site web). 96% des communes ont joué le jeu en exposant les outils de communication ou en relayant les infos sur leur bulletin ou le site web. (Envoi d'une bannière web pour intégrer à leur site qui renvoyait d'un clic au site du projet = 25 communes ont repris l'info sur leur site web -dont un assorti d'un avis négatif -Tordères 66)

- la mise en place de l'affichage réglementaire extérieur en mairie (95 affiches jaunes A2), 15 jours avant le début de la concertation, constatée par huissiers.

Décrire les principales caractéristiques et les orientations du projet : outre le site internet et les documents papier, le chef de projet, les techniciens et les experts TIGF ont présenté le projet à chaque réunion.

Participer :

Permettre au public de s'exprimer et de participer :

- Contribuer en continu via internet ou par courrier postal à TIGF ou aux garants via une boîte postale dédiée.
 - Elaborer un cahier d'acteur.
 - Questionner, affirmer, s'opposer, dialoguer ...lors des réunions publiques.
- Obligations du maître d'ouvrage : écouter et apporter une réponse à chaque question posée.

Etablir le contact avec les acteurs institutionnels :

Trois cents représentants des différents territoires concernés (élus, administrations, associations agréées, organismes consulaires et socio-professionnels...) ont été invités à participer aux rencontres territoriales par courriers d'invitation nominatifs (les personnes invitées pouvant se faire représenter ou accompagner).

Les prises de rendez-vous et les entretiens ont continué pendant ces deux mois.

3.ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

3.1. Organisation

Sur le plan conceptuel la concertation a été préparée en 3 mois par l'équipe projet et le service communication de TIGF avec l'appui de l'agence Francom (Agence conseil concertation, étude, support et actions) qui a également géré l'ensemble de l'aspect pratique des réunions (choix des salles, installation du matériel, buffets...).

Les garants ont accompagné TIGF et Francom tout au long de la réalisation des documents, du choix des actions et de la mise en place du calendrier.

Une agence de communication, New Compact, a géré la logistique des relations presse au cours de la période de la concertation préalable, comprenant l'organisation de la conférence de presse d'ouverture, le suivi des relations presse et la mise en œuvre d'interviews. Cette gestion des relations presse a été assurée conjointement par l'agence et par le service communication de TIGF.

3.2. Déroulement

La conférence de presse d'ouverture le 21 novembre a eu lieu en présence de 7 journalistes : Indépendant et Midi-Libre, Le Petit journal, La Semaine du Roussillon, Le Travailleur Catalan, France Bleu Roussillon, France 3 pays catalan, Radio Arrels, a été suivie de plusieurs interviews du chef de projet qui ont alimenté la couverture du projet par les médias. Chaque journaliste a reçu un dossier de presse. 45 contacts personnalisés de suivis ont été mis en place suite

à la conférence de presse, avec apport d'information régulier sur le processus participatif.

La présence de quelques opposants dont un opposant historique à la THT qui se sont « invités » à la conférence de presse, a donné le « tempo médiatique » à l'exceptionnelle couverture de cette concertation préalable par l'ensemble des médias locaux.

Le site internet a été ouvert 15 jours avant le 21/10, il présente de façon détaillée le projet. Chacun peut y télécharger les documents qu'il juge utile, les différentes possibilités de participation à la concertation y étaient également mentionnées (charte). Les possibilités d'expression se sont terminées le 23 janvier à minuit mais le site reste ouvert.

Les comptes-rendus de réunions publiques ont été mis sur le site le 11 décembre 2017 pour celles du 27 au 30 novembre et le 2 janvier 2018 pour celles du 12, 13, 14 décembre

Les comptes-rendus de rencontres territoriales qui, initialement, n'avaient pas vocation à être publiés, ont été mis sur le site le 15 janvier 2018 à ma demande, dans un souci de transparence et pour tenir compte d'une préoccupation du « Collectif contre le gazoduc transfrontalier ».

Les contributions sous forme de documents texte, de cahiers d'acteur, de manifeste, ou de motion ont été mis sur le site au fur et à mesure.

Les réunions publiques ont été regroupées entre le 27 et le 30 novembre 2017 puis entre le 12, 13, 14 décembre 2017. Cette temporalité et leur répartition géographique dans l'aire d'étude réduite a été choisie afin que soit respectée l'égalité de traitement pour tous. Il n'y avait pas plus de 10/15 km à parcourir pour se rendre à une réunion publique, les habitants de l'ensemble du territoire ont reçu la même information et les mêmes possibilités de s'exprimer pendant et après la réunion publique, dans les trois premières semaines.

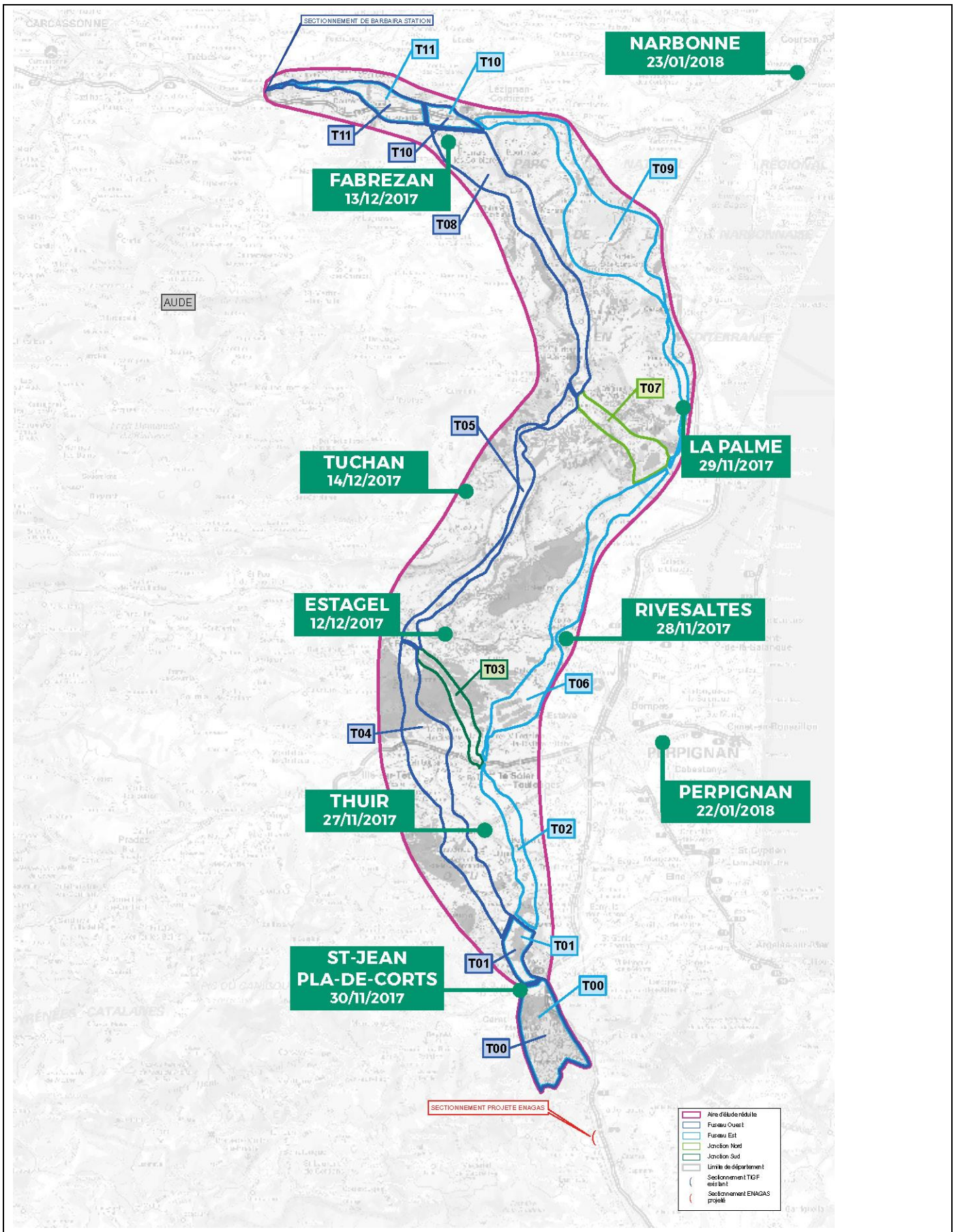
Les réunions se sont tenues en deux parties : la première donnait la parole à la garante puis au maître d'ouvrage sur un support de power point illustrant leurs propos pour environ une heure. En seconde partie la parole était à la salle, un animateur/modérateur veillait à ce que chacun puisse s'exprimer et à répartir les temps de parole. J'ai veillé à ce qu'aucune question ne reste sans réponse. Très souvent des échanges d'arguments entre participants et représentants de TIGF ont eu lieu, des discussions animées se sont prolongées, parfois des prises de position n'appelant pas de commentaires...La seconde partie a duré en moyenne deux heures. A la suite des réunions qui débutaient à 18h et se terminaient autour de 21h, un buffet était partagé par l'équipe de TIGF et les participants les plus valeureux...

Au-delà du panel de possibilités d'expression offert au cours des réunions (interventions orales, formulaires pour questions écrites, sms ...) j'ai noté de manière constante au cours de ce moment de convivialité : une fluidité des échanges, des prises de contact intéressantes entre participants ou avec les membres de l'équipe, des questions que certains n'avaient pas osé poser en public ou des précisions demandées aux techniciens, en profitant des panneaux d'exposition mis en place. Il faut remarquer que certaines personnes motivées sont venues à plusieurs réunions.

Les réunions publiques ont réuni 140 participants.

Les rencontres territoriales dont l'objectif était d'aborder des thématiques spécifiques et techniques avec des acteurs territoriaux identifiés, ont eu lieu le même jour et dans la même commune que les réunions publiques à une exception près. Les réunions ont débuté à 10 h. sur le même canevas que les réunions publiques. Avec une répartition temporelle quasi identique. De même vers 13 h. un buffet (ou un repas à la cafétéria des Dômes à Rivesaltes) a réuni les participants pour des discussions se prolongeant souvent au-delà de 14h.

Les rencontres territoriales ont réuni 106 participants.



Carte de répartition des réunions sur le territoire et localisation des fuseaux (source : Dossier de concertation).

Date	Lieu	Nombre de participants : Rencontres territoriales	Nombre de participants : Réunions publique
27 novembre	Thuir (66)	34	42
28 novembre	Rivesaltes (66)	10	12
29 novembre	La Palme (11)	5	14
30 novembre	ST-Jean-Pla-de-Corts (66)	22	31
12 décembre	Estagel (66)	11	14
13 décembre	Lézignan-Corbières (11) Fabrezan (11)	15	10
14 décembre	Tuchan (11)	9	17
		106	140

Deux réunions/ bilan ont marqué la clôture de la concertation préalable :

- Le 22 janvier à 18h. au Palais des Congrès de Perpignan : 84 participants.
- Le 23 janvier à 18h. au Domaine communal de Montplaisir à Narbonne : 37 participants.

La première partie a donné la parole aux garants pour un point d'étape : une remise en contexte du processus de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP, un rappel du dispositif mis en place, un bilan chiffré de la participation et une présentation, en première analyse, des thèmes principaux issus des contributions (sous la forme d'un power point commenté). Le maître d'ouvrage est intervenu en deux temps, pour une très brève présentation du projet puis pour une réaction « à chaud » sur les thèmes évoqués. Les représentants de TIGF ont brièvement repris les réponses déjà données au cours de la concertation aux questionnements concernant chaque thème et ont esquissé les enseignements qu'ils comptaient en tirer.

La deuxième partie a permis aux participants d'exprimer leur point de vue et de poser ou reposer les questions qu'ils estimaient encore en suspens.

4. AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

4.1. La concertation préalable : un maillon de la chaîne participative pour le projet STEP

Au niveau européen : la consultation publique sur « la liste des propositions de projet d'intérêt commun (PIC) dans le domaine des infrastructures énergétiques » s'est déroulée du 27 mars 2017 au 19 juin 2017. Durant cette période, toutes les personnes et organismes intéressés, pouvaient examiner via un portail internet, la liste des projets candidats à l'obtention du statut de PIC et faire part de leurs observations à la Commission européenne en répondant à un questionnaire ou en envoyant leurs avis sur une adresse mail dédiée.

A l'avenir : au titre du statut PIC, obtenu par le projet le 23 /11/2017, STEP appliquera les dispositions de la directive européenne 347/2013, article 9, paragraphe 3, et devra compléter, si nécessaire, le dispositif mis en place pour la concertation au titre du code de l'environnement, de manière à répondre aux exigences de cette directive.

D'autre part, TIGF s'est engagé dans le dossier de concertation (*cf. p. 124*) à garantir l'accès au public à toutes les informations pertinentes notamment en ce qui concerne les effets du projet sur l'environnement, en application des textes réglementaires européens.

Au niveau national : TIGF se conforme aux dispositions du code de l'environnement concernant l'information et la participation des citoyens, tel que modifié par l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, et à ses textes d'application. TIGF a choisi de mettre en œuvre la possibilité de saisine volontaire de la CNDP pour organiser une concertation préalable avec garant, offerte dorénavant par la législation française.

A l'avenir : Si TIGF confirme sa volonté de poursuivre le projet, la CNDP nommera un garant qui accompagnera le processus de concertation jusqu'à l'enquête publique. Les modalités seront à définir conjointement entre le maître d'ouvrage et le garant (*voir infra § -6*).

Au niveau local : dès 2016 TIGF a informé les communes potentiellement concernées par l'ouvrage prévu, des rencontres de terrain ont été organisées avec plus d'une centaine d'entre elles. Des informations sur l'avancée des études ont été transmises aux communes en juin 2017. Des rencontres d'information sur le projet et de recueil de renseignements utiles aux études ont eu lieu avant cette date, avec des acteurs du territoire. Parallèlement à la saisine volontaire de la CNDP pour l'organisation d'une concertation préalable TIGF a sollicité une vingtaine de rendez-vous avec les représentants institutionnels, les administrations, les associations agréées, les fédérations et syndicats... Ces prises de contact antérieures ont été utiles lors de la concertation préalable : certains rendez-vous se sont concrétisés pendant cette période (j'ai jugé utile, parfois, de m'y rendre avec le maître d'ouvrage), cela a facilité l'établissement des listings d'invitation aux rencontres territoriales et sans nul doute amélioré le taux de participation à ces dernières.

A l'avenir : **si TIGF donne suite au projet**, le processus de concertation se poursuivra jusqu'à l'enquête publique. Avant l'enquête-publique et avant le démarrage de la phase de travaux, TIGF s'engage à organiser un cycle de réunions préparatoires pour présenter les études, le tracé, et prendre en compte les éventuelles remarques. Le porteur de projet se prévaut également (*cf. Dossier de concertation. p. 124*) de son expérience en matière de conventionnement à l'amiable avec les propriétaires et exploitants, obtenus à des taux de près de 100% grâce à de multiples échanges et contacts de terrains, pendant la phase d'études.

Selon le calendrier prévisionnel l'enquête publique est prévue en 2020.

Les garants constatent la volonté du maître d'ouvrage d'inscrire son projet dans un large processus participatif, qui a débuté localement dès le début des études conceptuelles, en mai 2016, et qui se concrétise aussi dans les concertations règlementaires de niveau européen ou conformes au droit de l'environnement national. Processus participatif dont TIGF s'est félicité et a indiqué, à maintes reprises pendant la concertation préalable, qu'il serait poursuivi ; sous des formes dont ils paraissent coutumiers et/ou qui seront à préciser dans leur réponse au bilan et à affiner avec le futur garant.

4.2. Evaluation de la concertation préalable point par point

Sur la préparation :

La préparation a duré trois mois, dès notre nomination le 5 juillet 2017 jusqu'à la validation du dossier de concertation le 4 octobre 2017, en séance plénière de la CNDP. Puis, le dispositif, les documents, le site internet, la mobilisation presse ont été affinés jusqu'au 21 novembre. Le rapprochement des points de vue de TIGF, de l'agence Francom, tous deux habitués à mener tous types de concertations, de celui des garants et sur certains points particuliers au territoire de la garante de terrain, ont permis d'infléchir des dispositions, d'éclaircir des textes ou des schémas techniques, de choisir des lieux de réunions en phase avec les problématiques territoriales...

La construction du dossier, l'architecture du dispositif, le calendrier des réunions et le maillage du territoire, les modalités de participation, la présentation et le mode de fonctionnement du site internet... l'ensemble du process a été préparé en concertation constante avec les garants et validé par la CNDP.

Sur les documents mis à disposition :

Cette concertation portait sur un domaine faisant souvent appel à des notions très techniques. Le public connaît mal le métier de transporteur et de stockeur de gaz, son environnement technique, économique et juridique. La fourniture de gaz naturel est considérée comme un service de première nécessité et comme souvent dans ce cas (eau, électricité) la plupart des consommateurs n'évaluent pas la complexité de l'organisation de la filière en amont de la distribution publique. TIGF a su éviter le piège du jargon technique, tout en donnant une information de qualité, accessible à tous. Un glossaire expliquait le sens du vocabulaire spécifique et des nombreuses abréviations couramment utilisées. Les documents étaient de plusieurs niveaux (du dossier complet de 129 p. à la carte dépliant) clairs, agrémentés de nombreuses cartes et schémas (pour les explications techniques en particulier, ex : « power to gas »). Tous les éléments pratiques pour participer à la concertation se trouvaient dans tous les types de documents mis à disposition. D'autre part les power-points des réunions publiques reprenaient les thèmes du dossier avec de nombreuses explications apportées par le maître d'ouvrage.

Les garants estiment que c'est faire preuve de considération envers le public que de ne pas aller vers le systématisme de la simplification à tout prix, mais de mettre cependant à sa disposition des documents complets, clairs et accessibles à tous.

Sur l'information :

Sur un vaste territoire correspondant à l'aire réduite des fuseaux c'est-à-dire plus de 1019 km², l'information passe avant tout par les médias locaux. Au-delà de l'important travail et des outils mis en œuvre par l'action presse pour la mobilisation des supports (*cf. supra, § 3*), la présence journalistique autour du projet a été régulière.

Une présence physique au cours de plusieurs réunions : France Bleu Roussillon (nombreuses mentions ou annonce des réunions avec courts interviews répétés dans les flashes d'info), FR3 (reportages +replay) ainsi que des journalistes de l'Indépendant/ Midi-Libre, du Travailleur Catalan, du Petit Journal... Certains articles ont fait le titre de la une ou ont été publiés en bonne place, ex : l'Indépendant « *Gazoduc, éoliennes : ces projets au cœur de 2018* » le 1^{er} janvier 2018, « *Projet de gazoduc STEP : les points chauds de la concertation* » le 23 janvier 2018 ; Midi Libre et Indépendant du 25 décembre 2017 « *Le gaz aura sa place dans la transition énergétique* », billet du 3 décembre « *Ça sent le gaz* » ...la Semaine en Roussillon du 22/28 novembre « *Le gazoduc à travers les PO se dévoile* », le Travailleur Catalan du 12 janvier « *Gazoduc dans les Pyrénées : stop au STEP* » etc...

Souvent sont venus aux réunions publiques des correspondants locaux, chargés d'annoncer les réunions en rubriques

locales ; ils ont ensuite publié un article dans ces mêmes rubriques, qui sont très lues dans les villages. De nombreux communiqués des opposants au projet ont été relayés par les différents journaux, ex : l'Indépendant « *Le gazoduc, une infrastructure au service des traders et du gaz de schiste* » le 5 décembre, « *un collectif d'opposition au gazoduc* » le 12 janvier...

A cela s'ajoute le relais des réseaux sociaux difficile à évaluer.

Au total 149 retombées presse régionale ont été comptabilisées, dont 137 pendant les deux mois de la concertation, soit une moyenne de 15 retombées/semaine. Auparavant, 12 retombées avaient eu lieu au moment de la publication du dossier d'information en juin 2016.

En tant que garant, on ne peut que se réjouir de cette excellente couverture médiatique, qui permet de penser que l'information est passée tout au long de la période de concertation et dans l'ensemble du territoire concerné. C'est la condition sine qua non de l'offre qui est faite au public de participer à l'élaboration de projets qui le concernent.

Le nombre de consultations du site internet illustre également la facilité d'accès à l'information (1609 visites, 8366 pages vues), le temps passé (6 à 7 mn) montre une bonne prise de connaissance par le public des documents mis à disposition. Le fait que la même personne retourne sur le site indique qu'elle y a porté intérêt (451 personnes sont allées sur le site 3 fois ou plus).

Sur le déroulement :

Le processus s'est déroulé en tous points comme il avait été prévu dans le dossier validé par la CNDP le 4 octobre 2017.

- Le site internet a été ouvert 15 jours avant le début de la concertation et a pu recevoir les observations du premier jusqu'au dernier jour: clôture à minuit le 23 janvier 2018.

Les documents, comptes-rendus de réunions, documents contributifs sont sur le site de la concertation et restent accessibles. Toutes les questions posées par écrit ont obtenu une réponse soit de la garante, soit du maître d'ouvrage, selon leur type.

- Toutes les questions posées lors des réunions publiques ont également obtenu réponse. Les affirmations et contestations ont donné lieu à des échanges et à des discussions avec les représentants de TIGF.

La garante a assisté à toutes les réunions, les deux garants aux réunions/bilan et ont veillé à ce que chacun puisse s'exprimer quasiment aussi longuement qu'il le désirait, soit entendu, et reçoive des réponses.

- Outre Michel BOCHE, chef de projet, Patrick MATHIEU, responsable des relations institutionnelles régionales et Pierre LUNA, responsable des études techniques, qui ont animé les réunions, avec l'aide de Bernard LE PAGE, modérateur ; 5 experts se sont relayés, sur la période, pour répondre plus spécifiquement chaque soir aux questions concernant la sécurité, le domanial...

Ce déploiement humain de l'entreprise couplé aux moyens mis en œuvre par l'agence Francom ont assuré le sérieux et l'efficacité du dispositif des réunions territoriales et publiques.

- Il faut remarquer que le dispositif s'étendait sur 2 départements, s'étirait au long des 120 km des fuseaux dans des territoires parfois reculés. Si la conférence de presse et les réunions/bilan ont eu lieu dans les villes-préfectures de chaque département, les autres réunions se sont tenues pour certaines dans des villages importants en termes de nombre d'habitant ou de rayonnement (Thuir, Rivesaltes, Lézignan-Corbières...) mais pour d'autres dans de petits villages relativement isolés (Fabrezan, Tuchan...).

Le maillage territorial des réunions doit être souligné, montrant que TIGF n'a pas fait fi de la ruralité, transportant un dispositif lourd en moyens humains et matériels au cœur des territoires.

- Les rencontres dites « territoriales » et les réunions publiques, n'ont en aucun cas été séparées par une frontière étanche. Pour preuve, des élus, des représentants syndicaux ou d'associations agréées ont assisté dans la même journée aux deux types de réunion. TIGF a présenté les mêmes documents et tenu le même discours aux différents interlocuteurs. En effet, même si le maître d'ouvrage avait imaginé, lors de la préparation, que les réunions territoriales pourraient aborder, selon le lieu, des thématiques spécifiques, le maître d'ouvrage et moi-même avons vite réalisé que les mêmes questions et interrogations revenaient, juste teintées de quelques spécificités locales.

Au cours des rencontres territoriales, compte tenu de l'information diffusée en amont et de la réflexion préalable menée par nombre de participants, un travail de fond et d'approfondissement a souvent pu être mené, les contacts durables, qui ont été pris, permettront d'explorer avec certains participants les pistes de réflexion esquissées au cours de la concertation.

- Les réunions/ bilan de clôture ont laissé une large place à la contestation du projet. Le public, ayant déjà eu des réponses à ses interrogations soit sur le site internet soit aux réunions précédentes, n'ayant pas jugé bon de venir ou de revenir, seule une minorité de participants étaient là pour s'informer. Ceci étant à nuancer pour la réunion de Narbonne, moins marquée par la contestation. De très nombreux communiqués et appels à manifester avaient été publiés dans les médias locaux et relayés par les réseaux sociaux. La réunion de Perpignan du 22 janvier 2018 a été précédée par une manifestation d'environ 50 personnes appartenant au « Collectif contre le gazoduc transfrontalier », qui affirme agir au nom d'une trentaine d'associations et de partis. Elles se sont réunies bruyamment devant le Palais des Congrès, avant la réunion, puis la plupart ont rejoint la salle dans le calme.

En seconde partie de réunion, après la présentation du premier bilan par les garants et l'intervention de TIGF, tous ceux qui le désiraient ont pu lire motion, manifester ou prises de positions, critiquer le processus de concertation préalable, affirmer leurs convictions et pour certains relancer la discussion avec le porteur du projet.

Une délégation de trois personnes représentant le collectif a été entendue par les garants le lendemain.

Une contestation du projet par le « Collectif contre le gazoduc transfrontalier » bien relayée médiatiquement, s'est exprimée librement lors de la réunion/bilan à Perpignan.

En conséquence, les garants observent que cette concertation préalable du projet STEP est caractérisée par une recherche d'égalité de traitement pour tous, quel que soit son lieu de résidence, son milieu social ou professionnel, sa position, individuelle ou rattachée à un syndicat, une association ou un parti. Grâce à une couverture médiatique exceptionnelle, chacun a pu être au courant du déroulement d'une concertation en cours sur un projet de gazoduc, chacun a pu s'informer sur le site web ou par les documents distribués, chacun a pu s'exprimer, a été écouté et a obtenu des réponses, qu'il a eu la liberté de juger satisfaisantes ou pas...

5. RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

5.1. Analyse synthétique de quelques données quantitatives

La prééminence de l'expression collective.

Les chiffres de la concertation révèlent un écart important entre le nombre de personnes qui ont visité le site dédié à ce projet (1608) ou qui ont téléchargé des fichiers et le nombre de contributions écrites (19).

Cette différence peut s'expliquer par un phénomène bien connu dans le monde agricole qui veut que les exploitants privilégient l'expression collective par l'intermédiaire de leurs instances consulaires (chambre d'agriculture) ou professionnelles (syndicats ou groupements). Ces instances ont en effet été bien représentées au cours des rencontres territoriales, surtout dans les P.O., et sans s'opposer au projet, ont insisté sur leur particulière vigilance quant aux indemnisations et au respect des contraintes d'exploitations. Ce qui n'a pas empêché des agriculteurs isolés ou en groupe (exemple de Tuchan) de participer aux réunions publiques et de poser beaucoup de questions. Le monde agricole, dans son ensemble, a exprimé fortement son souhait d'être associé étroitement à la suite du projet.

Dans une moindre mesure, on peut penser que les protecteurs de l'environnement ont aussi utilisé cette méthode collective pour participer à cette concertation, en envoyant des représentants soit aux rencontres territoriales, soit aux réunions publiques. Les associations agréées ont apporté des contributions plus actives (points de vigilances particuliers sur le territoire, espèces à protéger, demande de partage des données...), par rapport à d'autres intervenants qui ont simplement exprimé leur défiance sur l'évaluation des impacts telle que présentée, au jour de la concertation.

L'expression collective a également été choisie par la frange contestataire du projet. La création du « Collectif contre le gazoduc transfrontalier » a permis le regroupement d'associations ou de personnes souvent bien informées sur les problèmes de l'énergie ou bien ayant des sensibilités environnementales ou territoriales fortes, ou bien encore une combativité reposant sur des engagements militants ou politiques renouvelés. Ce collectif s'est bien identifié dans les médias, a écrit et transmis à la garante un manifeste, a organisé une manifestation d'une cinquantaine de personnes à la réunion-bilan de Perpignan. Pendant les sept réunions publiques cette présence contestataire s'est limitée à moins de 10 personnes en roulement, souvent les mêmes, mais qui par leurs connaissances, leur pratique d'une réflexion sur les problèmes environnementaux, leur souci de la préservation des ressources et leur attachement à leur terre ont animé le débat et obligé le maître d'ouvrage à apporter des réponses d'une grande précision, notamment sur les thèmes de la transition énergétique, de la politique de l'énergie et du respect de l'environnement.

Une mobilisation contrastée des acteurs institutionnels.

Le taux de réponse supérieur à 1/3 aux invitations des réunions territoriales paraît satisfaisant. La variété des participants et une grande liberté de parole ont permis la richesse des échanges et le croisement des points de vue. J'ai noté une plus forte proportion d'élus dans l'Aude et la présence d'une députée et de son attachée parlementaire à la réunion de Tuchan.

Dans les Pyrénées-Orientales les conseillers départementaux qui furent présents, participèrent aux réunions plutôt en tant que maire. Trois attachés parlementaires représentèrent leurs députés. Deux anciens députés ont fait acte de présence à Thuir et à Estagel. Une conseillère régionale, une représentante de l'Association départementale des Maires et un conseiller départemental ont assisté à la réunion de clôture à Perpignan.

Seuls le Conseil départemental et la CCI de l'Aude ont saisi l'opportunité de rédiger un cahier d'acteur :

Dans sa contribution le Département de l'Aude explique qu'il souhaite « se positionner comme territoire d'excellence dans la transition énergétique, en adoptant les mêmes ambitions d'autonomie énergétique entièrement renouvelable à l'horizon 2050 que la région Occitanie ». Après avoir détaillé son programme d'action

et les moyens à mettre en œuvre le Conseil départemental de l'Aude conclut qu'il « *soutient le projet européen STEP de création d'un réseau de canalisation gaz sur son territoire* », il s'agira ensuite de « *fédérer les actions en faveur de la transition énergétique en tenant compte des autres enjeux territoriaux* » pour cela il faut envisager « *une coopération étroite avec tous les services concernés* » en prévoyant par exemple « *des réunions de calage* ». Il est aussi recommandé de consulter particulièrement le service environnement du département.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude apporte son appui au projet STEP, considérant « *l'intérêt du projet pour le territoire et les entreprises audoises* ». Après avoir rappelé ses missions et les bénéfices attendus du projet, la CCI détaille son engagement : signature d'une convention avec TIGF et la Fédération Régionale des TP d'Occitanie pour préparer les entreprises locales aux exigences techniques et HSE de TIGF et des poseurs de pipeline, travailler au développement de la filière biométhane avec TIGF, « *en accord avec les objectifs du Plan Pluriannuel de l'Energie qui prévoit 8TWH de biométhane injecté dans les réseaux d'ici 2023* ».

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales a voté à l'unanimité une motion de réserve. Elle indique que « *l'assemblée départementale partage les nombreuses inquiétudes du public* » sur le projet STEP « *d'un coût de 450 M€* ». Le premier attendu de cette motion votée le 18 décembre estime que « *Les réunions publiques qui ont eu lieu n'ont pas permis d'apporter des réponses aux questions légitimes soulevées par de nombreux acteurs du territoire* ». Il semble surprenant que le Conseil départemental se soit hâté de délibérer, en milieu de concertation, sans attendre que l'intégralité des comptes-rendus de réunions soit accessible en ligne, sans avoir eu un représentant au titre du Conseil départemental à au moins une de ces réunions, ni avoir répondu positivement aux demandes de rendez-vous de TIGF, afin de s'informer directement sur le projet. Cette hâte est d'autant plus surprenante que cette motion, qui dit en conclusion « *adresser ses plus vives réserves à la CNDP* » n'a pas été portée à la connaissance des garants, ni de la CNDP et sera versée au dossier de concertation, le dernier jour, 23 janvier ; après avoir circulé sur les réseaux sociaux, avoir été lue la veille à la réunion de clôture de Perpignan et avoir été finalement réclamée par TIGF...

Les conseils municipaux de Tordères, Corneilla-de-la-Rivière et de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie ont fait parvenir un avis défavorable au passage de la canalisation dans leur territoire.

Une faible participation du public aux réunions en regard des moyens déployés.

Le maillage territorial des réunions, la communication assurée par TIGF et le « *battage* » médiatique autour du projet aurait pu laisser présager d'un plus grand nombre de participants aux réunions publiques. Néanmoins les réunions en cercle restreint ont autorisé certains participants, peu habitués à prendre la parole en public, à s'exprimer et permis à d'autres de développer à plusieurs reprises leurs idées.

Au total ce sont, tout de même 261 personnes ou 367, en ajoutant les rencontres territoriales, qui ont participé aux 16 réunions, en apportant 137 contributions.

Une « *EXPRESSION* » est une question, un avis, une observation ou une proposition formulée par un « *CONTRIBUTEUR* », personne physique ou morale ayant interrogé, émis un avis ou formulé une proposition dans le cadre de la concertation

De sorte qu'un même contributeur peut être à l'origine de plusieurs expressions, 517 expressions ont été examinées pour être regroupées par thèmes et analysées dans le point suivant.

5.2. Les principaux points abordés et les enseignements de la concertation préalable

Le thème « **ENJEUX** » regroupe toutes les expressions en lien notamment avec les enjeux et objectifs du projet STEP (tant au niveau européen que régional) ainsi qu'avec les sujets concernant la consommation de gaz et les flux gaziers, etc.

Le thème « **PROJET** » rassemble les expressions associées notamment aux caractéristiques techniques du projet, à son financement, aux options de passage envisagées ainsi qu'aux travaux et techniques de construction de l'ouvrage.

Le thème « **ENVIRONNEMENT, PAYSAGES & CADRE DE VIE** » intègre toutes les expressions liées à ces trois sujets qui ont fréquemment été évoqués concomitamment.

Le thème « **TRANSITION ENERGETIQUE ET ENR** » regroupe notamment les expressions sur le sujet du développement du biométhane et plus globalement des énergies renouvelables (ENR) dans le cadre d'un nouveau mix énergétique.

Le thème « **ECONOMIE** » prend en compte notamment les expressions liées aux effets sur les activités agricoles ainsi qu'aux retombées économiques du chantier et ressources fiscales associées au projet.

Le thème « **CONCERTATION** » rassemble les diverses expressions liées notamment à la nature, aux modalités et au déroulement de la concertation.

Le thème « **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** » regroupe principalement les expressions en lien avec les sujets d'urbanisme, de desserte numérique des territoires et de raccordement des communes au gaz naturel.

<i>Thème</i>	<i>Expressions</i>
Enjeux	86
Projet	84
Environnement, paysages & cadre de vie	69
Transition énergétique & EnR	68
Economie	65
Concertation	64
Aménagement du territoire	58
Autres	23

SUR LES « ENJEUX »

Enjeux européens du projet

Concernant les objectifs européens du projet, certains participants ont questionné les enjeux de sécurisation des approvisionnements en gaz naturel et de fluidité des échanges mis en avant par TIGF. Ils estiment, pour leur part, que les deux interconnexions existantes à l'ouest des Pyrénées suffisent pour répondre aux besoins actuels puisqu'elles ne sont pas utilisées « à 100% ». Quant à l'avenir, ils considèrent que l'investissement nécessaire pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables engendrera une baisse des consommations de gaz. Pour étayer leurs propos, ces mêmes participants ont évoqué des prises de position attribuées à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui met en avant le risque, pour le consommateur français, de supporter les coûts d'un investissement « *injustifié* ».

Sur ces différents points, TIGF a tout d'abord tenu à rappeler que l'interconnexion gazière pyrénéenne est la deuxième la plus utilisée de France. TIGF a aussi insisté sur son obligation de dimensionner le réseau gazier pour garantir les approvisionnements en période de pointe de consommation, conformément à sa mission de service public.

Ses porte-paroles ont également mis en exergue plusieurs scénarios prospectifs (dont le scénario Négawatt) qui prévoient le développement du gaz et, plus globalement, une augmentation de la part du gaz sous ses différentes formes dans le mix énergétique (*voir également § « Transition énergétique et énergies renouvelables »*).

Enfin, au sujet des positions de la CRE, TIGF a affirmé qu'elles concernaient, non pas le projet STEP, mais le programme baptisé « MIDCAT » comprenant une quinzaine d'investissements allant du Portugal à la frontière franco-germanique et dont le montant total s'élève à 3 milliards d'euros. Certains intervenants ont néanmoins avoué redouter que STEP ne soit un « *premier pas vers MIDCAT* ».

Outre la sécurité et la fluidité, TIGF a également défendu l'intérêt du projet STEP en termes de compétitivité des prix : l'interconnexion devant favoriser des approvisionnements à moindre coût. Sur ce point, les membres de plusieurs associations considèrent que les prix du gaz ne devraient pas être encouragés à baisser, au risque d'encourager la consommation d'une énergie fossile.

Interpellé par le « Collectif contre le gazoduc transfrontalier », qui demandait l'accès à une expertise indépendante permettant de mettre en lumière l'utilité du projet, TIGF a précisé que l'étude « *coût-bénéfices* », confiée par la Commission européenne au cabinet spécialisé PÖYRY, serait prochainement rendue publique. Selon TIGF, elle permettra de montrer l'intérêt du projet STEP dans la situation actuelle du marché gazier, c'est-à-dire avec : une configuration de flux nord-sud, un gaz naturel liquéfié « *cher* » et peu d'exportations algériennes. Selon le porteur de projet, c'est ce qui justifie que la Commission européenne ait décidé d'accorder le statut de projet d'intérêt commun (PIC) à STEP.

Solidarité avec la péninsule Ibérique

De nombreuses questions ont été posées au maître d'ouvrage concernant l'intérêt de STEP en matière de solidarité énergétique avec la péninsule Ibérique. Plusieurs participants se sont interrogés sur la nécessité pour l'Espagne de disposer d'une nouvelle interconnexion gazière avec le nord de l'Europe alors qu'elle a déjà de nombreux terminaux méthaniers et une canalisation la reliant aux gisements algériens. Les contributions font également ressortir une inquiétude prégnante sur la possibilité de voir transiter par l'intermédiaire du gazoduc STEP du gaz de schiste (en provenance d'Algérie notamment).

Cette préoccupation a été abordée par TIGF à plusieurs niveaux :

- Le porteur de projet a d'abord rappelé que les flux gaziers étaient durablement orientés du nord vers le sud : l'Espagne ne recevant pas suffisamment de gaz via ses terminaux méthaniers et le gazoduc algérien pour satisfaire sa consommation intérieure, elle doit importer du gaz depuis le nord de l'Europe. En conséquence de quoi, elle n'est pas en situation d'exporter du gaz vers la France (même si cela est techniquement possible).
- Le chef de projet a également précisé, qu'à l'heure actuelle, l'Algérie ne produit pas de gaz de schiste.
- TIGF estime également que si du gaz de schiste devait pénétrer en Europe, cela se fera par bateaux, via les terminaux méthaniers accueillant du gaz naturel liquéfié, et que le GNL a vocation - pour des raisons économiques - à être consommé localement plutôt que transporté à travers les pays de l'Union Européenne.
- Pour finir, TIGF a rappelé que l'Etat est le seul à pouvoir légiférer pour interdire la consommation de gaz de schiste en France.

Enjeux régionaux du projet

La présentation, par TIGF, des enjeux régionaux du projet STEP a pour sa part donné lieu à des questionnements liés aux consommations de gaz et au fonctionnement du réseau gazier régional. De nombreuses personnes ont découvert, à l'occasion de la concertation, l'existence de ce réseau implanté à partir de 1974 dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les participants ont souhaité mieux comprendre les travaux envisagés par TIGF afin de sécuriser et renforcer l'antenne gazière de Perpignan. Certains ont constaté que le fonctionnement actuel du réseau leur paraissait satisfaisant, d'autres ont questionné le maître d'ouvrage sur les futures consommations locales de gaz naturel, s'étonnant des augmentations annoncées par TIGF au vu du rythme actuel de croissance démographique.

Les opportunités associées à ces aménagements, telles que le raccordement au gaz naturel de nouvelles communes ou la desserte numérique des territoires, ont été plutôt abordées sous l'angle de l'aménagement du territoire (*voir § dédié, infra*) ou de la transition énergétique pour ce qui concerne l'accueil sur le réseau régional renforcé des productions locales de biométhane (*cf. § « Transition énergétique et énergies renouvelables »*). Ces trois opportunités ont été au cœur des discussions et TIGF a bien insisté sur le fait que si STEP est bien, à l'origine, un projet européen, il a été pensé pour bénéficier aux territoires traversés.

SUR LE « PROJET »

Options de passage, alternatives et tracé

Peu de contributions ont porté directement sur les différentes options de passage proposées par TIGF. Si quelques-unes sont parvenues au maître d'ouvrage c'est essentiellement pour lui demander d'éviter certains tronçons, au regard d'enjeux urbains ou environnementaux ciblés.

A plusieurs reprises, le maître d'ouvrage a cependant été interpellé au sujet :

- des alternatives techniques pouvant être proposées (trajet sous-marin, création d'un tunnel pour franchir les Pyrénées à l'image de la THT France-Espagne ...)
- de l'opportunité de rapprocher le tracé de la canalisation de celui d'autres ouvrages existants (autoroute, canalisation régionale) ou en projet (LGV).

Concernant le premier point, TIGF a mis en avant la grande difficulté d'un tracé sous-marin, notamment au regard des enjeux techniques et environnementaux. De plus, un tracé sous-marin n'apporterait pas les bénéfices territoriaux du tracé terrestre. La solution tunnel a fait l'objet d'une étude comparative de l'APAVE (maîtrise de risques) entre la pose en tunnel et la pose enterrée. Parmi les inconvénients importants du tunnel, qui l'ont exclu des options présentées, les plus importants sont les impacts potentiels sur l'hydrogéologie et la sécurité.

Sur l'opportunité de se rapprocher des infrastructures existantes, TIGF a confirmé que le fuseau Est était privilégié à ce stade, car il permettait notamment de se rapprocher des emprises d'autres infrastructures existantes ou en projet (LGV).

Certains participants ont également voulu obtenir des précisions sur le tracé de l'ouvrage (point d'interconnexion à la frontière notamment) et des barreaux de raccordement prévus avec le réseau régional existant. Ce à quoi TIGF a répondu que la définition du tracé n'interviendrait pas avant plusieurs mois, conformément à la méthodologie « *en entonnoir* » présentée.

Signalons enfin que certains participants ont clairement exprimé leur refus de discuter des solutions de passage, en affirmant vouloir débattre avant toute chose de l'opportunité du projet.

Sécurité

De la même manière, peu d'expressions ont directement porté sur les caractéristiques techniques de la canalisation (profondeur d'enfouissement, propriétés mécaniques des tuyaux, positionnement du grillage avertisseur...) ou l'organisation des travaux (circulation des engins, stockage des tubes, création de pistes temporaires...).

Les participants ont en revanche abordé à diverses reprises la question de la sécurité autour de l'ouvrage. Leurs interventions ont plus particulièrement porté sur la prise en compte des risques naturels : sismicité et risque incendie. Ce dernier point a été largement développé avec des questions sur l'accès au chantier des engins de secours, le risque de dilatation ou d'explosion de la canalisation en cas de départ de feu au-dessus de celle-ci, etc. Plus rarement, les intervenants se sont intéressés au risque de vandalisme, d'attentat ou encore à la compatibilité de l'ouvrage avec d'autres installations « *sensibles* » (camp militaire, dépôt de munitions...).

Sur tous ces points, TIGF a détaillé l'ensemble des études qui seront menées et a rappelé le haut niveau de sécurité prévalant sur l'ensemble de ses installations, grâce aux procédures de contrôle permanent qui sont déployées.

Coût et financement du projet

Au sujet du coût global du projet, certains participants l'ont jugé « *disproportionné* » au regard des bénéfices attendus, mais également au vu de la nature de l'énergie transportée (une énergie fossile). TIGF a dû rappeler à plusieurs reprises le montant exact d'investissement (290 M€), car d'autres chiffres circulaient (celui de 3 Md€ notamment). TIGF a également été interpellé sur la nature de sa mission de service public, la composition de son actionnariat ou encore l'intérêt financier que pouvait avoir l'entreprise à réaliser le projet.

SUR « L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES & LE CADRE DE VIE »

Au fil des échanges, la question environnementale s'est révélée être un thème de préoccupation central pour l'ensemble des participants à la concertation.

Méthodologie des études

Compte tenu du stade d'avancement de son projet, TIGF a appuyé sa présentation sur une première série d'études environnementales. La nature de ces études, la méthodologie employée, le type d'enjeux recensés ou encore les critères d'analyse retenus ont fait l'objet de nombreuses questions de la part des participants. Ces derniers ont notamment souhaité mieux comprendre la hiérarchisation des sensibilités qui a permis de définir les options de passage (fuseaux). Certains ont signalé au maître d'ouvrage des points de vigilance et des enjeux qu'ils jugeaient fondamentaux.

Notion d'effets « temporaires »

TIGF a souhaité mettre en avant le caractère temporaire des effets environnementaux de son projet : « *la canalisation étant enterrée, la nature reprend ses droits à l'issue du chantier* » a affirmé le chef de projet à plusieurs reprises, en appuyant son propos sur des photos de canalisations existantes. Cette notion a fait l'objet de plusieurs réactions de participants souhaitant que la possibilité de remettre en état les milieux « *à l'identique* » soit clairement démontrée. Certains d'entre eux ont notamment émis des doutes sur la reprise de la garrigue (particulièrement lente) et la cicatrisation des milieux dans un environnement marqué par la sécheresse.

À diverses occasions, TIGF a pris des engagements relatifs à la poursuite des études environnementales confiées à des bureaux d'études spécialisés visant prioritairement l'évitement des zones à enjeux et l'approfondissement des analyses lors de visites de terrains.

Sensibilité de la ressource en eau

Le déficit en eau et la fragilité de la ressource ont fait partie des sujets les plus fréquemment abordés, quels que soient les territoires visités. Affirmant sa volonté de mettre en œuvre des techniques adaptées à ces enjeux, TIGF s'est engagé à se rapprocher des experts locaux pour mieux cerner ces thématiques afin d'assurer la préservation des nappes et cours d'eau notamment. TIGF prévoit également de lancer des ateliers sur ces thématiques dans le cadre de la poursuite de la concertation.

Traversée des massifs boisés

La question paysagère s'est retrouvée au cœur des échanges sur la préservation du cadre de vie. L'attachement des habitants des Aspres ou des Albères à une nature « *sauvage* » et à des « *paysages emblématiques* » menacés selon eux par la multiplication des projets (éoliens notamment) s'est manifesté avec beaucoup d'acuité. L'inquiétude est forte chez certains participants, qui redoutent que le passage du gazoduc dans les massifs boisés ne se traduise par l'apparition d'une « *trouée* » ou « *balafre* ». L'impact visuel supposé du projet conduisant parfois les intervenants à en rejeter le principe même.

À ce sujet, TIGF a affirmé avoir conscience de l'enjeu de ne pas créer de « *rupture visuelle* » en privilégiant la recherche d'un tracé sinueux plutôt que linéaire (un outil de simulation 3D a été développé dans cette optique).

Le porteur de projet a aussi rappelé son engagement d'étudier, avec les acteurs concernés (SDIS...), la possibilité de créer des pistes coupe-feu ou de défense de la forêt contre l'incendie de manière à participer à la préservation des massifs. Sur ce dernier point, certains participants ont dit redouter que la bande de servitude ne soit un jour utilisée comme piste par les engins motorisés. Enfin, le porteur de projet s'est engagé à lancer des ateliers de réflexion avec les acteurs locaux portant notamment sur la traversée des Albères.

Parmi les autres questions abordées, le sujet de l'archéologie est revenu à diverses reprises dans les propos des intervenants mettant en avant la grande richesse du territoire dans ce domaine. TIGF a affirmé avoir pleinement conscience de cette problématique et avoir d'ores et déjà eu divers contacts avec la DRAC afin d'envisager des fouilles préventives « *non intrusives* » afin de limiter au maximum les zones d'excavation.

SUR « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Développement des énergies renouvelables

La volonté de privilégier le développement des énergies renouvelables s'est exprimée fortement tout au long de la concertation. Élus et citoyens s'accordent sur ce point. Certains participants – notamment des militants associatifs – ont insisté sur la nécessité de concentrer les investissements sur les moyens de production renouvelables et décentralisés plutôt que sur des infrastructures destinées à transporter des énergies fossiles.

Tout en prenant en considération ces prises de position et en rappelant que TIGF soutient le développement des énergies renouvelables à travers le biométhane notamment, les équipes de TIGF ont tenu à rappeler l'intérêt du gaz d'origine fossile pour accompagner la transition énergétique.

Le chef de projet a ainsi expliqué qu'aujourd'hui, le gaz naturel soutient le développement des énergies renouvelables en permettant notamment de produire de l'électricité lorsque les installations éoliennes et solaires fonctionnent au ralenti (l'hiver notamment). Il a aussi insisté sur le fait que plusieurs scénarios prospectifs prévoient une augmentation significative de la part du gaz d'origine renouvelable et du gaz en général (renouvelable et fossile) dans le mix énergétique.

TIGF estime également que, lorsque la production d'énergie renouvelable aura atteint un certain seuil, le réseau et les stockages gaziers permettront :

- de stocker l'énergie renouvelable produite en surplus par rapport à la consommation (technique du Power-to-gas permettant de transformer l'électricité en gaz)
- et de transporter l'énergie renouvelable produite dans les territoires ruraux, comme le biométhane, vers les lieux de consommation (villes).

C'est pourquoi, selon le porteur de projet, le « *maillage* » de son réseau est indispensable.

Avenir du gaz et gaz d'origine renouvelable

Pour certains participants, la véritable question à se poser est celle des besoins futurs en gaz naturel. Plusieurs personnes ont rappelé les choix de politique énergétique de la France qui vise à diminuer les consommations grâce à l'efficacité énergétique. Sur ce point précis, TIGF a répondu que l'efficacité énergétique avait bien été prise en compte dans les scénarios évoqués ; et que, malgré cela, la part du gaz resterait stable compte tenu notamment de ses nouveaux usages (*cf. ci-dessus*).

Parmi les perspectives de développement du gaz d'origine renouvelable, le biométhane a été fréquemment cité au cours de la concertation. TIGF a mis en avant l'étude de l'entreprise Solagro portant sur les ressources de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ainsi que la volonté de la Région Occitanie d'encourager ce type de productions. Certains participants ont pour leur part rappelé que les volumes produits seraient sans commune mesure avec les capacités de transit offertes par STEP. Ils souhaiteraient également que la consommation locale du biométhane soit privilégiée. Sur ce point, TIGF a rappelé l'importance d'un réseau maillé lorsque la production ne pourra plus être absorbée localement (*voir ci-dessus*).

Autre technologie, le « Power-to-gas » a suscité plusieurs questions (sur son fonctionnement) et débats au sujet de l'échéance à laquelle il pourrait être « *mature* ».

Lutte contre le changement climatique

De façon moins fréquente, les participants se sont également inquiétés du rôle joué par le gaz naturel dans l'émission de gaz à effet de serre et, par conséquent, de son impact sur le réchauffement climatique. Sur ce point, TIGF a assuré que ses canalisations ne laissent pas s'échapper le méthane qu'elles transportent.

SUR « L'ÉCONOMIE »

L'agriculture au cœur des préoccupations économiques

Tout au long de la concertation et quel que soit le territoire concerné, la question économique a principalement été abordée sous l'angle des effets du projet sur les activités agricoles.

La reprise de l'exploitation agricole après les travaux s'est révélée être une préoccupation majeure, notamment pour le monde viticole. Le fait que TIGF garantisse aux exploitants la possibilité de replanter ce qu'ils souhaitent (à l'exception des arbres de plus de 2,70 m) au-dessus de la canalisation a, semble-t-il, été perçu favorablement. Les participants ont toutefois tenu à attirer l'attention du maître d'ouvrage sur la lenteur de croissance de certaines cultures (la vigne notamment, compte tenu de la sécheresse récurrente).

À la demande des participants, TIGF a précisé les obligations associées à la servitude de passage : impossibilité de replanter des arbres de haute futaie et de construire sur une bande de 10 m au-dessus de la canalisation, obligation de déclarer préalablement certains travaux (par exemple le sous-solage ou le curage de fossés) à proximité de l'ouvrage afin de bénéficier de l'assistance des techniciens de TIGF...

Les représentants agricoles ont particulièrement insisté sur la nécessité de prévoir des indemnités sur une durée suffisante et selon des barèmes adaptés aux parcelles concernées. Ce à quoi TIGF a répondu que des discussions avaient été engagées avec les Chambres d'agriculture pour établir un protocole d'accord interdépartemental « à dire d'experts » et que les indemnités seraient versées jusqu'à maturité des cultures. Les acteurs agricoles souhaitent également s'assurer que les déficits de récolte engendrés par les travaux ne seront pas de nature à entraîner de pertes d'emplois agricoles et/ou d'appellation. Sur ce dernier point, TIGF s'est engagé formellement à se rapprocher de l'INAO pour s'en assurer.

Un intervenant a demandé que, compte-tenu de la taille moyenne des surfaces des parcelles dans les P.O. (½ ha), ce projet soit l'occasion de procéder à un remembrement. La garante a répondu que si l'idée est retenue, elle est du ressort du Département et non du porteur de projet.

Le maître d'ouvrage a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de « préserver l'outil agricole » en insistant tout particulièrement sur la possibilité d'adapter le futur tracé et sur son expérience lui permettant généralement d'atteindre 100% d'accords amiables avec le monde agricole. Il a également pris note des interrogations concernant la culture du chêne-liège dans les Albères qui ne pourra pas reprendre sur la bande de servitude ; tout en évoquant la possibilité d'en profiter pour créer ainsi des pistes coupe-feu.

Retombées fiscales du projet

Au cours des rencontres territoriales, les maires des communes potentiellement concernées ont souhaité obtenir des précisions quant aux retombées fiscales à attendre d'un projet comme STEP. TIGF a précisé qu'il s'acquitterait de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (environ 500 €/km de canalisation), d'une redevance d'occupation du domaine public (pour les traversées de route par exemple) et, en ce qui concerne les postes de sectionnement, de la contribution économique territoriale (CET). Certains élus locaux ont regretté que les montants reversés aux communes soient peu élevés.

Retombées économiques liées au chantier

Dans la présentation de son projet, TIGF mettait en avant 40 à 60 M€ de retombées pour l'économie locale liées au chantier (sous-traitance, prestations, logement, hôtellerie, restauration...). Ces chiffres ont notamment été repris par la CCI de l'Aude dans son cahier d'acteurs. Parmi les participants de la concertation, certains se sont interrogés sur la capacité des entreprises locales à répondre aux appels d'offres qui seront lancés. TIGF s'est engagé à poursuivre le travail entamé avec les acteurs locaux afin d'établir une « convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale » ; cette convention prévoyant notamment une mise en relation des entreprises régionales avec l'entreprise de pose spécialisée qui réalisera le chantier.

SUR « LA CONCERTATION »

Une procédure nouvelle qui interroge ...

La « concertation préalable », organisée suite à la saisine volontaire de la CNDP par TIGF, a suscité plusieurs questions de la part des participants. Ce processus encore nouveau - et donc méconnu – a parfois été confondu avec le débat public, plus rarement avec l'enquête publique. En introduction de chaque réunion, la garante en a rappelé l'origine et les principes en insistant également sur le rôle dévolu aux garants : des personnalités neutres et indépendantes, s'assurant de la sincérité de l'information fournie, du bon déroulement de la concertation et des échanges sans jamais prendre position sur le projet.

... sur la forme ...

Sur la forme, certains participants se sont interrogés sur les modalités de concertation choisies, notamment en matière d'invitation des participants aux différentes réunions, de dispositif de communication pour informer de la tenue des réunions, et, plus rarement, de supports d'information mis à disposition du public (forme, contenus...), d'accessibilité des différents documents (notamment des comptes rendus) ou d'organisation des réunions (rythme d'enchaînement, déroulement, temps de parole...). TIGF et les garants de la concertation ont fourni une information détaillée sur le dispositif mis en place pour sensibiliser le public à l'existence du projet et la tenue de la concertation. La garante a également souligné, lors des réunions de clôture, l'importante couverture médiatique qui en a découlé.

... et sur le fond

Sur le fond, une attente forte a été exprimée au sujet de la redéfinition du périmètre de la concertation. Le maître d'ouvrage, en accord avec la CNDP, avait choisi de faire porter cette procédure sur les options de passage et modalités de réalisation de l'ouvrage afin de prendre en compte le fait que l'opportunité du projet avait été (et devait encore être) débattue à l'échelon européen. De leur côté, les membres du « Collectif contre le gazoduc transfrontalier » ont réclamé l'organisation « *d'un débat public sur l'opportunité du projet s'appuyant sur une expertise indépendante* ». Cette demande a été directement adressée aux garants qui ont rappelé les raisons du choix qui avait été fait ; tout en indiquant que toutes les expressions (y compris celles relatives à l'utilité du projet) seraient prises en compte dans le cadre de la concertation. Il a également été proposé aux personnes intéressées par les choix de la France en matière de politique énergétique de participer au débat public à venir sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, organisé par la CNDP.

Au cours de la réunion de clôture de Perpignan, les réactions exprimées par les membres du « Collectif contre le gazoduc transfrontalier » ont également porté sur la sincérité de l'information fournie, les coûts occasionnés par la concertation ou l'impossibilité de s'adresser aux « *véritables décideurs* ». L'un d'eux a demandé que la CNDP prenne en compte les textes en préparation, concernant la participation du public, et qu'ils soient appliqués à cette concertation lorsqu'ils seront approuvés. La garante a rappelé qu'il n'y avait pas rétro activité de la loi mais que si les futurs textes s'appliquaient à la suite de la concertation de STEP, ils seraient bien sûr pris en compte.

Notons également que la faible participation citoyenne a fait l'objet de tentatives d'interprétations diverses avec, au centre de toutes les interrogations, la question de savoir si l'information était bien parvenue à toutes les personnes potentiellement concernées.

Des enseignements pour la poursuite du dialogue et des échanges

Au cours des différentes rencontres, de nombreux intervenants ont également pris la parole pour inciter le porteur de projet à se rapprocher de personnalités, structures ou organismes locaux compétents pour éclairer ses études à venir.

Enfin, divers acteurs ont incité TIGF à prendre en compte les avis exprimés. En réponse, l'équipe du maître d'ouvrage a réaffirmé l'intérêt qu'elle portait aux enseignements de la concertation et son engagement à poursuivre le dialogue tout au long du projet.

SUR « L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Un territoire « de passage »

Au cours de la concertation, de nombreux participants ont partagé un même constat : le territoire concerné par le projet STEP est depuis toujours un territoire de « *passage* » où se cumulent les infrastructures existantes (autoroute, ligne électrique haute tension, canalisation gazière) et en projet (future ligne à grande vitesse). Certains intervenants, notamment au sud des Pyrénées-Orientales, ont qualifié la zone frontalière de « *goulot d'étranglement* ». À ce propos, TIGF, a répété à plusieurs reprises avoir conscience de cette situation qui résulte avant toute chose de la topographie. Le porteur de projet a noté le sentiment de « *saturation* » évoqué par certains acteurs.

Face à ce constat, le souhait a été exprimé (notamment par les élus locaux) de voir se développer une meilleure coordination des politiques publiques qui permettrait de concevoir une stratégie d'aménagement du territoire sur le long terme plutôt qu'au « *coup par coup* ».

Préserver le potentiel de développement des communes

La préoccupation de nombreux élus est aussi de préserver les possibilités de développement des communes, que ce soit au travers de projets d'urbanisation future ou d'implantation d'activités économiques susceptibles de représenter une source de revenus (l'éolien a fréquemment été cité en exemple). TIGF, sur ce point, s'est voulu rassurant :

- en rappelant, d'une part, que l'une de ses premières démarches avait été de rencontrer les communes pour identifier leurs zones de développement de manière à pouvoir les éviter ;
- et en indiquant, d'autre part, que l'implantation d'une canalisation n'était pas synonyme de « *gel* » des projets (seule la bande de servitude de 10 m devient inconstructible).

Parmi les propriétaires présents lors des réunions publiques, certains se sont également inquiétés de possibles expropriations. Le maître d'ouvrage a réprécisé les aspects juridiques en indiquant notamment que TIGF ne se porte pas acquéreur des terrains traversés par la canalisation, mais qu'il les « *loue* » au moyen d'une convention de servitude établie à l'amiable.

Déployer la fibre optique

La volonté affichée de TIGF de profiter des travaux de sa canalisation pour déployer une fibre optique qui serait mise à disposition des acteurs locaux afin de participer à la desserte numérique de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, a suscité de nombreuses questions et réactions. Cette perspective de mutualisation a paru relever du « *bon sens* » à un certain nombre de participants qui ont noté l'intérêt de ne pas multiplier les ouvertures de tranchées. Il a parfois été demandé à TIGF de préciser la nature de son engagement ; ce à quoi le maître d'ouvrage a répondu qu'il envisageait de poser non seulement un fourreau, mais aussi une fibre optique intégrale.

Les discussions ont également beaucoup porté sur les plans de déploiement du numérique des deux Départements (et du Syden dans l'Aude). Certains acteurs se sont interrogés sur la pertinence de la proposition de TIGF au regard des calendriers (les collectivités locales affichant des objectifs de mise en service antérieurs à la réalisation de l'ouvrage gazier). En réponse, TIGF a réaffirmé son intention de poursuivre les discussions engagées avec les collectivités sur ce sujet.

Raccorder de nouvelles communes au gaz naturel

Parmi les opportunités mises en avant par TIGF en lien avec son projet, le raccordement de nouvelles communes au gaz naturel a constitué un important sujet de discussion. Lors des rencontres territoriales, les élus se sont interrogés sur les conditions de raccordement, en estimant d'eux-mêmes que le critère démographique serait déterminant. TIGF les a encouragés à se rapprocher de GRDF, gestionnaire du réseau de distribution, pour manifester leur souhait d'être raccordés.

De son côté, TIGF a également indiqué être en relation avec GRDF afin d'étudier les synergies possibles entre le renforcement du réseau régional (grâce à STEP) et la desserte de nouvelles communes en gaz. Ces études seront affinées une fois le tracé de l'ouvrage connu, car celui-ci permettra de calculer les longueurs de raccordement à réaliser.

5.3.Évolution du projet résultant de la concertation

En ce qui concerne l'objet même de la concertation c'est-à-dire le choix du fuseau, TIGF a indiqué lors des réunions de clôture, dans l'attente du bilan des garants et d'un affinage de l'étude des observations, que le fuseau Est semblait présenter plus d'opportunités pour le territoire et moins de sensibilités.

6. CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

La concertation concernant le projet de création d'une interconnexion gazière entre la France et l'Espagne à l'Est des Pyrénées, projet STEP, s'est déroulée dans un climat de sérieux et de sérénité (à peine troublé par la manifestation du 22 janvier à Perpignan). Le maître d'ouvrage TIGF a produit des documents d'information de qualité et s'est montré constamment disponible et ouvert aux interrogations, affirmations, oppositions, exprimées par le public au cours des réunions.

La participation du public n'a pas été importante mais constante au long des 9 réunions publiques et de bilan. La fréquentation du site internet a été continue et de très bon niveau par rapport à la moyenne des concertations préalables. La possibilité de s'exprimer par écrit (internet, courrier, registre, sms) a été peu utilisée, y compris par les personnes morales et les associations par le biais de cahiers d'acteur.

Les acteurs institutionnels et les élus ont répondu présent aux rencontres territoriales, mais se sont fait discrets aux réunions publiques (à la notable exception d'un conseiller départemental à la réunion/bilan de clôture à Perpignan - cf. CR sur le site www.step-tigf.fr).

La couverture médiatique tout au long de la procédure a été exceptionnelle.

On peut regretter que l'importance des moyens de communication mis en œuvre n'ait pas suscité une participation plus massive, mais le projet a intéressé dans sa globalité, particulièrement dans ses nombreux enjeux et sa compatibilité avec le milieu destiné à le recevoir. Face à la complexité des enjeux soulevés, l'amélioration des connaissances du public, en ce qui concerne l'univers économique et réglementaire des différents acteurs (producteurs, transporteurs, distributeurs), sur une échelle allant de leur chaudière aux flux mondiaux de gaz, donne à chacun les outils pour se positionner plus justement, en dépassant l'attitude NIMBY. En effet, devant le contexte territorial, c'est l'opportunité du projet bien au-delà du cadre des fuseaux d'études, qui a souvent interrogé et amené à débattre sur la politique énergétique dans son ensemble, face aux enjeux climatiques et environnementaux. Le désir d'un certain nombre de citoyens de pouvoir participer aux choix nationaux en matière de politique énergétique va pouvoir se réaliser, en participant au débat public à venir sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, organisé par la CNDP.

Cette concertation préalable, ayant pour objet le choix entre deux fuseaux de passage d'un projet d'interconnexion gazière, appelle quelques commentaires et recommandations :

- Il faut différencier les réactions, à priori, au principe même du projet, des contestations : sur les choix européens de politique énergétique et des financements inhérents ou sur l'intérêt collectif de ce choix énergétique. L'acceptabilité du projet sera plus difficile à obtenir de la part des premiers alors que les seconds ont parfois revisité leur opinion au regard des informations délivrées.
- Il sera sans nul doute nécessaire de continuer d'informer, d'expliquer le projet et l'organisation complexe de la filière en amont de la distribution, car le public connaît mal le métier de transporteur et de stockeur de gaz, son environnement technique, économique et juridique et son futur rôle dans la transition énergétique.
- Le principe d'une concertation longue avec les acteurs dont les enjeux sont particulièrement forts ou avec les représentants des partenaires locaux (élus, institutions, syndicats, associations...) n'a plus à démontrer son utilité. C'est elle qui permet leur réelle association à la construction d'un projet ;
- cependant elle doit être assortie, au plus près des habitants, à la prise en compte de l'inquiétude des territoires sensibles sur les effets cumulés de la succession d'infrastructures les impactant. Une des réponses à cette inquiétude pourrait être de l'associer à la construction progressive d'un corpus de connaissance concernant l'insertion du projet dans l'environnement existant. Ceci, afin que le public puisse s'assurer que toutes les garanties soient prises pour permettre une insertion harmonieuse, voire bénéfique de la canalisation, en compatibilité avec le milieu.
- Et ceci, même si les questions liées à l'impact du projet sur les milieux naturels et la biodiversité ont été plutôt l'apanage des spécialistes, sauf celles liées à la problématique de l'eau, qui est une préoccupation largement partagée. Les spécialistes des questions environnementales, s'ils n'ont pas marqué une réelle hostilité au projet, ont souligné l'importance d'être associés aux études scientifiques des impacts sur les milieux naturels, qui sont un moyen d'accroître le niveau de connaissances dont chacun dispose, de l'améliorer, en les partageant.
- Pour que le porteur de projet puisse intégrer tous les enjeux des territoires traversés et aboutir à un tracé, non seulement de moindre impact, mais encore porteur d'opportunités, il me paraît essentiel que le public ou ses représentants, les spécialistes de l'environnement et les décideurs usent de toutes leur capacité à agir. Pour cela il faut s'informer, se regrouper, argumenter, proposer, profiter des espaces de consultation et de concertation qui seront offerts à la suite de l'étape qui s'achève.

L'association du public (individuel ou représenté collectivement) de manière loyale et transparente nous semble donc être un élément de réussite dans les choix des options de passage et plus largement dans la réalisation de cette infrastructure. Le partage des connaissances avec les « sachants » des associations environnementales, les techniciens et les élus de terrain, ou les simples citoyens soucieux de leur territoire est un facteur essentiel de l'enrichissement des projets et permet d'avancer sur la voie d'une meilleure acceptabilité des impacts et de leur atténuation. C'est pourquoi nous recommandons à TIGF, s'ils décident de poursuivre le projet STEP, de persévérer dans le processus enclenché dès 2016, et dont la « Concertation préalable » ne fut qu'une étape, en proposant les moyens qu'il a évoqué lors des réunions/bilan et qu'il jugera les plus adaptés à la concertation, qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique et au-delà.

Le 18 Février 2018

Anne – Isabelle PARDINEILLE

Michel HABIG

Garants de la concertation

ANNEXE 1 LISTE DES COMMUNES concernées par l'aire d'étude réduite.

AUDE – 11 –

- BARBAIRA
- BIZANET
- BOUTENAC
- CAPENDU
- CAVES
- CONILHAC-CORBIÈRES
- DOUZENS
- DURBAN-CORBIÈRES
- EMBRES-ET-CASTELMAURE
- FABREZAN
- FERRALS-LES-CORBIÈRES
- FEUILLA
- FITOU
- FONTCOUVERTE
- FONTJONCOUSE
- FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES
- LA PALME
- LÉZIGNAN-CORBIÈRES
- LUC-SUR-ORBIEU
- MONTSÉRET
- MOUX
- NARBONNE
- ORNAISONS
- PEYRIAC-DE-MER
- PORTEL-DES-CORBIÈRES
- ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
- SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE
- SAINT-JEAN-DE-BARROU
- THÉZAN-DES-CORBIÈRES
- TREILLES
- TUCHAN
- VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES
- BLOMAC
- CAMPLONG-D'AUDE
- COMIGNE
- MARSEILLETTE
- MONTBRUN-DES-CORBIÈRES
- PAZIOLS
- PUICHÉRIC
- ROQUECOURBE-MINERVOIS
- SAINT-COUAT-D'AUDE
- SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE
- SIGEAN
- VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES

PYRENEES-ORIENTALES – 66 –

- BAHO
- BAIXAS
- BÉLESTA
- CALCE
- CAMÉLAS
- CASSAGNES
- CASTELNOU
- CORBÈRE-LES-CABANES
- CORNEILLA-LA-RIVIÈRE
- ESPIRA-DE-L'AGLY
- ESTAGEL
- FOURQUES
- LATOUR-DE-FRANCE
- LE BOULOU
- LE PERTHUS
- LES CLUSES
- LLAURO
- LLUPIA
- MAUREILLAS-LAS-ILLAS
- MAURY
- MILLAS
- MONTAURIOL
- MONTNER
- NÉFIACH
- OPOUL-PÉRILLOS
- PASSA
- PEYRESTORTES
- PÉZILLA-LA-RIVIÈRE
- PONTEILLA
- RIVESALTES
- SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE
- SAINT-FÉLIU-D'AMONT
- SAINT-FÉLIU-D'AVALL
- SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS
- SALSÉS-LE-CHÂTEAU
- TAUTAVEL
- TERRATS
- THUIR
- TORDÈRES
- TROUILLAS
- VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE
- VINGRAU
- VIVÈS
- CAIXAS
- CANOHÈS
- CASES-DE-PÈNE
- CORBÈRE
- ILLE-SUR-TÊT
- LE SOLER
- TOULOUGES
- TRESSERRE

ANNEXE 2 GLOSSAIRE

ACER : AGENCE DE COOPÉRATION DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE

APAVE : SOCIÉTÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES TECHNIQUES, HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX (à l'origine en 1867, lors de sa création à Mulhouse : « Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur »)

CAPACITÉS FERMES : CAPACITÉS QU'UN EXPÉDITEUR PEUT SOUSCRIRE AUPRÈS DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU ET DONT LA DISPONIBILITÉ EST GARANTIE QUELLES QUE SOIENT LES CONDITIONS (notamment climatiques)

CAPACITÉS INTERRUPTIBLES : CAPACITÉS QU'UN EXPÉDITEUR PEUT SOUSCRIRE AUPRÈS DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU ET DONT LA DISPONIBILITÉ DÉPEND DE DIVERSES CONDITIONS (conditions d'exploitation du réseau, conditions climatiques...)

CBA : COST BENEFIT ANALYSIS (EN FRANÇAIS : ÉTUDE COÛT-BÉNÉFICE)

CCCG : CENTRALE À CYCLE COMBINÉ À GAZ

CET : CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

CEF : CONNECTING EUROPE FACILITY (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe)

CNDP : COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

CODERST : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

CRE : COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

DDTM : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DREAL : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

ENR : ENERGIES RENOUVELABLES

ENTSO-G : EUROPEAN NETWORK OF TRANSMISSION SYSTEM OPERATORS FOR GAS (Association des transporteurs de gaz européens)

ERC : DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE « ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER »

GNL : GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ (le gaz naturel est liquéfié par refroidissement et est acheminé par bateau vers des terminaux méthaniers. A son arrivée le gaz naturel liquéfié est regazéifié et injecté dans le réseau de transport).

GNV : GAZ NATUREL POUR VÉHICULES

GRDF : GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

GWH : GIGAWATTHEURE

GWH/J : GIGAWATTHEURE PAR JOUR

HQSE : HYGIÈNE SÉCURITÉ QUALITÉ ENVIRONNEMENT

IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

INAO : INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

LGV : LIGNE GRANDE VITESSE

MIDCAT : MIDI-CATALOGNE (Programme global de développement d'infrastructures)

NIMBY : est l'acronyme de l'expression « Not In My BackYard », qui peut être traduit « Pas dans mon jardin ». Le terme est utilisé généralement pour décrire l'opposition de résidents à un projet dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances.

PIC : PROJET D'INTÉRÊT COMMUN (au sens du règlement européen d'avril 2013)

PPE : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

REPOS : RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE (Occitanie, scénario horizon 2050)

RTE : RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

SDIS : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

STEP : SOUTH TRANSIT EAST PYRENEES

SYADEN : SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES ET DU NUMÉRIQUE

TIGF : TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE

THT : (ligne) TRES HAUTE TENSION

TWH : TÉRAWATTHEURE

UE : UNION EUROPÉENNE

VIP : VIRTUAL INTERCONNECTION POINT (en français : point d'interconnexion virtuel)



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr